

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 16 mai 2023 à 19h30

SESSION ORDINAIRE

***PRESENTS** : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance*

*Alain BOULET, adjoint au maire – Michèle SAMSON VANMOER et Jean Daniel REYNIER
conseillers municipaux.*

***ABSENT EXCUSE** : Nicolas WEBER, Frédéric JULLIEN, et Catherine SPITZ conseillers
municipaux*

***INVITES** : néant*

Date de convocation : 11/05/2023

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 _ Quorum : 4. _ présents : 4 votants : 4

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1-Validation du procès-verbal du conseil municipal en date du 04/04/2023 à 20h30

2-Délibération mission de topographie pour la réalisation de travaux d'eau potable sur la commune.

3-Délibération pour études préalables au transfert des compétences eau et assainissement à la CCBDP en janvier 2026.

4-délégation de signatures.

5-questions diverses.

La séance est ouverte à 19h30.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal en date du 04/04/2023 à 20h30 :

Pas de rectification à apporter

Mise au vote avec 4 voix **POUR**
Adopté à l'unanimité

2-Délibération mission de topographie pour la réalisation de travaux d'eau potable sur la commune :

Le marché est attribué à l'offre la moins-disante : le cabinet Marc FERRAND de Valréas pour un montant de 864€ TTC.

Mise au vote avec 4 voix **POUR**
Adopté à l'unanimité

3-Délibération pour études préalables au transfert des compétences eau et assainissement à la CCBDP en janvier 2026 :

Le conseil accepte de fournir les documents afférents à la thématique eau et assainissement à la CCBDP pour anticiper les différents scénarios possibles lors du transfert des compétences eau et assainissement en 2026. Il ne s'agit en aucun cas d'un engagement au transfert automatique, ni de son approbation des dispositions de la loi Notre.

Mise au vote avec **4 voix POUR**
Adopté à l'unanimité

4-délégation de signatures :

Le maire propose aux conseillers d'établir une délégation de signature au maire pour les devis inférieurs à 1000 € nécessitant une réunion du conseil pour délibération.

Mise au vote avec **4 voix POUR**
Adopté à l'unanimité

5-Questions diverses.

Référent déontologie Elu Convention avec le CDG26. Les tarifs sont :

- 100€ pour les communes affiliées au CDG26 à l'adhésion et 106€par sollicitation d'élus
- 10€ pour les communes non-affiliées au CDG26 à l'adhésion et 106€par sollicitation d'élus

Une délibération doit être prise pour autoriser le maire à signer une convention

Mise au vote avec **4 voix POUR**
Adopté à l'unanimité

Devis Berger Levraut pour la migration des données
DEVIS DE 432€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h00

La maire,
Mme BREDY Muriel



La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel



Procès-verbal adopté à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 05/07/2023 et consultable en mairie